Hebdomadaire français et catholique au service du Nord-Ontario

L'AMI DU PEUPLE

"Je crains Dieu, cher Abner et n'ai point d'autre crainte" - Racine

VOL. XXIV — No. 42 Sudbury, Ont., le 21 avril, 1966 le numéro: 10 cents

La Semaine Française:

...reconnaissance du français dans l'enseignement

OTTAWA — L'exécutif de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario se propose de demander à nouveau au gouvernement ontarien l'établissement dans la province d'écoles secondaires françaises et catholiques bien que, de l'aveu du président, M. Roger Séguin, la population francophone d'Ontario soit plutôt favorable à l'établissement d'écoles secondaires françaises neutres.

OTTAWA — Un professeur de l'Université d'Ottawa a déclaré à une assemblée d'un mouvement franco-ontarien qui a marqué l'ouverture de la semaine française à Ottawa qu'il lui apparaît que "les ententes de broche à foin" qui assurent le fonctionnement des écoles bilingues en Ontario sont à la veille de prendre fin.

Le Dr Lionel Desjarlais, professeur à l'école de psychologie de l'Université d'Ottawa, a affirmé à l'assemblée annuelle de la fédération des associations de parents et d'instituteurs de langue française d'Ontario, que toute l'histoire des écoles franco-ontariennes "a été profondément marquée par une série de concessions concernant l'usage du français dans l'enseignement public", concessions qui ont été arrachées, par chaque nouvelle génération de Franco-Ontariens, au "ministère de l'éducation et au gouvernement de l'Ontario."

"Depuis un certain temps cependant, a-t-il ajouté, il semble que l'on ait décidé d'en finir avec cette politique de compromis et ces ententes de broche à foin en exigeant une reconnaissance franche, ouverte et par-dessus tout une reconnaissance légale de la communauté scolaire franco-ontarienne."

Affirmant que les écoles bilingues d'Ontario "n'avaient pas d'existence légale", le Dr Desjarlais a souligné que les Franco-Ontariens, qui représentent 10 pour cent de la population d'Ontario, rejoignent par le nombre "la population totale de deux provinces maritimes mises ensemble, Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick.

La population scolaire franco-ontarienne à elle seule dépassait en nombre la population totale de Terre - Neuve ou de l'Ile du Prince Edouard.

"Si la démocratie n'est pas un vain mot, a insisté le conférencier, qu'on nous accorde comme un droit un système scolaire dont les structures favoriseront l'épanouissement culturel" de la communauté francophone de l'Ontario.

Au sujet de l'existence, du point de vue de la loi, des écoles bilingues ontariennes, le Dr Desjarlais a noté que récemment, dans une localité qui possède une école secondaire bilingue en faveur de laquelle le ministère de l'éducation d'Ontario a adopté un règlement pour permettre l'enseignement en français de l'histoire et de la géographie, un avocat de cette localité a entamé des procédures pour mettre en doute la valeur de ce règlement du fait que l'école ne possède pas d'existence légale.

M. Desjarlais, qui n'a pas nommé la localité à laquelle il se référait, a indiqué que cet avocat pourrait avoir raison du point de vue de la loi.

LES FRANCOPHONES ONTARIENS EXPRIMENT LEUR MECONTENTEMENT DES ANGLOPHONES CATHOLIQUES

Des délégués ont aussi fait valoir qu'il ne fallait pas compter sur l'appui des anglophones catholiques.

"Ce sont eux qui nous ont toujours calés," a affirmé sur un ton de colère l'abbé Louis Binet, curé de Clarence Creek.

M. Roger Séguin, président de l'association avait ouvert la discussion en affirmant qu'officiellement le clergé irlandais se déclarait en faveur des écoles confessionnelles en Ontario mais que les laïcs irlandais catholiques se prononçaient contre.

M. Séguin a donné trois raisons qui, selon lui, motivent l'attitude négative de ces éléments catholiques anglophones d'Ontario au sujet des écoles confessionnelles.

"Ils sont contre les écoles confessionnelles, a déclaré M. Séguin, parce qu'ils estiment que la charge de financement serait trop forte.

"Ils sont contre également parce qu'ils envoient déjà leurs

Francophones — page 3

La Semaine Française:

Les S.S.J.-B. en faveur d'écoles secondaires publiques françaises

OTTAWA — Les Sociétés St-Jean-Baptiste d'Ontario se sont prononcées carrément en faveur d'écoles secondaires en Ontario.

La résolution des SSJB adoptée par une commission du congrès qui se déroulait dans le cadre de la Semaine française d'Ottawa, demandait que l'association d'éducation réclame du gouvernement provincial l'établissement immédiat d'écoles secondaires publiques françaises.

La résolution reposait sur les considérations suivantes:

A) qu'un trop grand nombre d'instituteurs canadiens - français d'Ontario vont enseigner dans les écoles publiques;

B) qu'actuellement les Canadiens français d'Ontario perdent leur jeunesse quand celle-ci a terminé le cours élémentaire;

C) que le gouvernement et l'industrie réclament de plus en plus un personnel compétent bilingue et que les Canadiens français pourraient tenir ces postes s'ils possédaient une compétence;

D) qu'il semble qu'une opposition à une formule moderne d'éducation retarde le progrès de la jeunesse canadienne-française d'Ontario et qu'ainsi les générations adultes de Franco-Ontariens servent mal leurs intérêts;

E) qu'enfin, les commissions scolaires locales, dans les régions où les francophones composent une partie importante de la population, pourraient assurer l'enseignement religieux dans les écoles.

Une autre résolution en faveur d'écoles secondaires publiques françaises a été également présentée, puis retirée, par un groupe de citoyen d'Eastview.

Des délégués au congrès de l'Association d'éducation ont fait valoir que l'association s'était déjà prononcée en faveur d'écoles secondaires françaises confessionnelles et que celle-ci ne pouvait pas adopter des résolutions contraires à ce point de vue.

M. Roger Séguin, président réélu de l'association, a déclaré dans une brève allocution, au terme du congrès, que l'association "qui est catholique, ne pouvait pas du jour au lendemain se prononcer en faveur des écoles publiques sans être au préalable autorisée par nos évêques."

"Après avoir obtenu l'avis des

S.S.J.-B. — page 2

...la télévision française pour les Canadiens français du sud!

TORONTO — Les Canadiens français du sud de l'Ontario réclament la télévision française dans les délais les plus brefs. Un mémoire doit être bientôt présenté aux autorités de Radio-Canada par des dirigeants de l'Association de la radio-télévision française du sud de l'Ontario, le même organisme qui avait mené avec succès la bataille de CJBC, en 1963.

Les Canadiens français du sud de l'Ontario réclament les services du réseau français de Radio-Canada. Ils n'entendent même pas courir le risque d'une programmation de mauvaise qualité que pourrait leur offrir une station privée de télévision.

D'après le recensement fait par Radio-Canada au moment de l'établissement de CJBC — station française, la population francophone vivant dans un rayon de cent milles de Toronto est évaluée à environ 170,000. Plus de 130,000 d'entre eux habitent dans un rayon de 60 milles de Toronto. En outre, nombreux sont les Ontariens de langue anglaise qui apprécieraient l'existence d'un réseau français de télévision dans la région de Toronto. L'expérience du poste de radio CJBC est assez concluante sur ce point, même si la Société Radio-Canada n'a pas encore fait de sondage sérieux sur la cote d'écoute de cette station.

L'installation d'une station de télévision française en Ontario causera à n'en point douter à Radio-Canada des problèmes techniques majeurs. Il y a tout d'abord le problème des canaux qui sont à peu près tous occupés en ce moment dans la région de Toronto.

La Société Radio-Canada a indiqué récemment dans une lettre à un député du sud de l'Ontario que "les services de télévision française dans la péninsule d'Essex présentent des problèmes plus complexes vu l'indisponibilité des canaux de haute fréquence." Il semble que Radio-Canada ait inscrit dans ses projets futurs l'établissement d'une station française en Ontario mais qu'elle attend de pouvoir utiliser les canaux "ultra haute fréquence pour le faire. Or, on craint dans les milieux francophones ontariens que ces canaux ne soient pas utilisables avant plusieurs années encore, ce qui risque de retarder d'autant la télévision française dans la région. D'autant plus que ces canaux ne peuvent être captés sur un téléviseur ordinaire, ce qui pourrait réduire pour une période plus ou moins longue le nombre de téléspectateurs bénéficiant du réseau français.

Il y a encore le problème de locaux. En ce moment, la Société Radio-Canada souffre d'un

Télévision — page 2

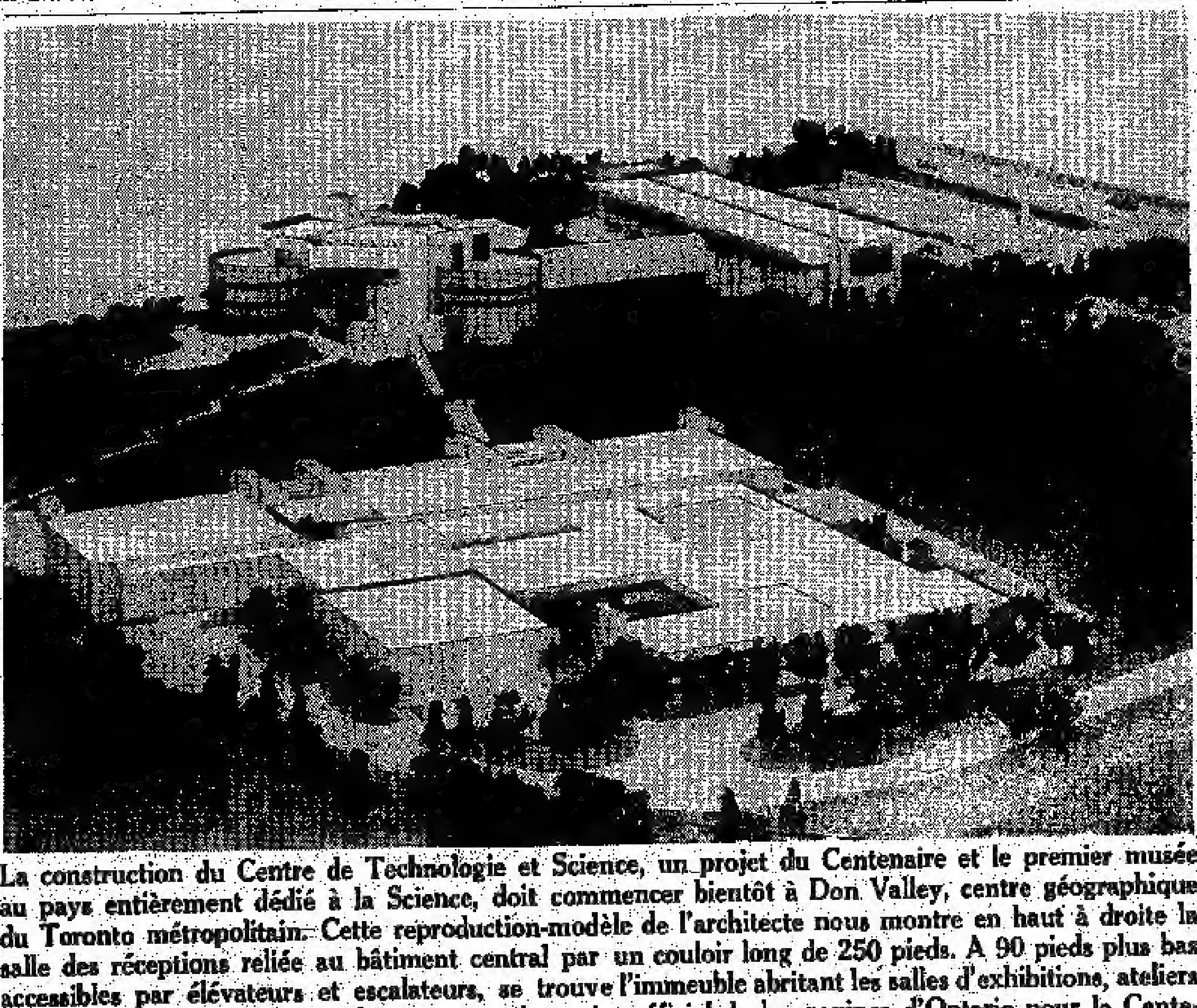

La construction du Centre de Technologie et Science, un projet du Centenaire et le premier musée au pays entièrement dédié à la Science, doit commencer bientôt à Don Valley, centre géographique du Toronto métropolitain. Cette reproduction-modèle de l'architecte nous montre en haut à droite la salle des réceptions reliée au bâtiment central par un couloir long de 250 pieds. A 90 pieds plus bas accessibles par élévateurs et escalateurs, se trouve l'immeuble abritant les salles d'exhibitions, ateliers et chambres aux collections. Ce centre est le projet officiel de la province d'Ontario pour le Centenaire du Canada et l'honorable James Auld, ministre du Tourisme à la législature provinciale en assume la direction.

L'AMI DU PEUPLE

Fondé en 1942

Journal hebdomadaire publié et imprimé par
— Les Arts Graphiques Limitée —
122 rue Elm e. — Sudbury, Ontario

$3.00 par année

- Membre -
Association des Hebdomadaires de Langue Française du Canada - Central Press Canadian - Canadian Weekly Newspaper Association

Directrice
Mme Yvonne Lemieux

Rédacteur-en-chef
Germain C. Faucon

Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEVISION ...

(suite de la page 1)

manque d'espace à ses bureaux de Toronto qui suffisent à peine au réseau anglais de télévision et de radio et qui sont déjà hypothéqués par l'arrivée de l'équipe de CJBC. Toutefois, les dirigeants de l'ARTF refusent d'accorder la moindre importance à ce facteur qui, selon eux, ne tient pas une seconde devant les immenses avantages d'un réseau français en Ontario. Le président de l'organisme, M. Marc-Yvain Giroux, jeune instituteur de Welland, considère que l'établissement d'un tel réseau serait la plus belle contribution de Radio-Canada à l'esprit des fêtes du centenaire de la Confédération. M. Giroux, qui refuse d'avoir un téléviseur pour éviter que son garçon de 6 ans s'anglicise, estime que la culture française en Ontario joue en ce moment sa principale carte.

"Les Canadiens anglais de l'Ontario sont sympathiques à notre cause, disait-il récemment. D'ailleurs, pourquoi ne le seraient-ils pas? Une station de télévision française ne leur enlèvera absolument rien. Au contraire. D'autant plus qu'un grand nombre d'entre eux se sont engagés à appuyer notre requête dans la mesure de leur possible. A part quelques considérations matérielles qui ne se justifient même pas, la Société Radio-Canada a une excellente occasion de contribuer à l'essor du biculturalisme en en Ontario. Et s'il fallait que ce soit les hommes politiques qui bloquent le projet, alors il y aurait lieu de se demander quel esprit véritable anime les promoteurs des fêtes du Centenaire et le gouvernement qui en a conçu l'idée."

S.S.J.-B. ...

(suite de la page 1)

évêques à ce sujet, a dit M. Séguin, l'exécutif de l'association réunira ses membres pour faire part de cet avis."

Un jour plus tôt, M. Roger Séguin, à l'instar de M. Ernest Désormeaux, d'Ottawa a affirmé que la population francophone d'Ontario était en majorité favorable à l'établissement d'écoles secondaires françaises non-confessionnelles.

D'autre part, un autre congrès de la Semaine française, celui de l'Association des commissions des écoles bilingues d'Ontario, a adopté une résolution qui prévoit la formation d'un comité de cinq commissaires d'écoles qui est chargé d'étudier, "sous ses divers aspects, la question de l'établissement d'écoles publiques chrétiennes et françaises en Ontario."

Me Donat Pharand, commissaire d'école, a expliqué en présentant le projet de résolution que le mot chrétien, dans cette résolution, signifiait "multiconfessionnel". La résolution a été adoptée à la quasi unanimité, un seul délégué s'y opposant.

La Librairie Loisirs
Le foyer de la bonne lecture à Sudbury
122 Elm E. - 673-0700

Vous aurez profit à lire
L'AMI DU PEUPLE
ABONNEZ-VOUS SANS TARDER
$3.00 par année
L'Ami du Peuple, Case Postale 696, Sudbury, Ontario

Nom ....
Adresse ....

(PRIERE D'ECRIRE LISIBLEMENT)

DU NOUVEAU À L'ÉCOLE

A l'école secondaire d'Eastview, près d'Ottawa, on a institué du nouveau. Les dossiers des élèves sont conservés sur microfilm Recordak, de sorte que des renseignements complets seront toujours disponibles sur tous les élèves qui ont fréquenté l'école depuis 1949, année de son inauguration. Ces renseignements comprennent toutes les notes, les présences, tous les rapports des professeurs, les détails sur les passe-temps préférés, les intérêts particuliers de chaque élève, l'évaluation de son caractère, ainsi que tout événement important de sa vie scolaire.

FALCONBRIDGE

DIVIDENDE numéro 85

Avis est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de soixante-quinze cents (75c) par action a été déclaré par le Conseil d'administration de Falconbridge Nickel Mines Limited, payable en monnaie canadienne le 31 mai 1966 aux actionnaires inscrits dans les livres à la fermeture des affaires le 6 mai 1966.

Par ordre du Conseil d'administration
G. T. N. Woodrooffe
Secrétaire

Toronto, Canada
le 21 avril 1966

Un compte d'épargne
pour ces choses précieuses qu'on ne pourrait s'accorder autrement...

Visitez sans délai la
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Une ville aussi grande qu'un pays

Sa population de 148,000 habitants est composée des 37,000 employés de la compagnie Bell et de leurs familles. Cette "ville", c'est à peu près tout le Québec et l'Ontario: c'est le territoire de la compagnie Bell.

Les employés de Bell Canada ont bien sûr comme tâche de faire fonctionner son réseau très étendu et complexe de télécommunications et d'en faire bénéficier les habitants et les entreprises de son territoire.

Mais ce n'est pas le seul service qu'ils vous rendent. Songez un instant à ce que signifient pour notre économie les $200 millions qu'ils reçoivent en salaires chaque année. Songez aux services de toutes sortes qu'ils rendent à la collectivité en apportant leur concours à divers organismes publics ou communautaires. Songez aussi aux milliers de Canadiens dont le gagne-pain dépend, plus ou moins directement, de celui des employés de la compagnie Bell.

La compagnie Bell et son personnel — une importante contribution à l'économie du Canada.

Bell Canada

FRANCOPHONES . . .

(suite de la page 1)

enfants dans les high schools neutres, et non pas dans les écoles catholiques séparées."

"Une autre raison qui motive cette attitude négative, a ajouté le président, raison qui n'est pas avouée, c'est que si les Canadiens français d'Ontario restent une race secondaire, ça fait leur affaire parce qu'ainsi le clergé irlandais demeurera le plus fort et maintiendra notre dépendance vis-à-vis de lui."

Mme Jean - Louis Bourdeau, déléguée de Timmins, a relevé ces affirmations déclarant qu'elles n'étaient pas faites "dans un esprit chrétien."

A Timmins, a-t-elle expliqué Irlandais catholiques et Canadiens français ont réalisé une harmonie efficace.

"Parmi les Irlandais, a ajouté Mme Bourdeau, il y a des bien-pensant."

"Quelques-uns," a interjeté le président Roger Séguin.

"Depuis 50 ans, a renchéri l'abbé Binet, ce sont toujours les Irlandais qui nous ont calés."

Le curé de Clarence Creek a ajouté à l'adresse de la dame de Timmins: "Bénissez le Seigneur si à Timmins ça va bien avec les Irlandais." L'abbé Binet a expliqué que l'exercice de son ministère l'avait amené à visiter toutes les parties de l'Ontario et "savez-vous, a-t-il insisté, que dans des paroisses on me défendait d'entendre les confessions en français."

"S'il y a à Timmins, a dit encore l'abbé Binet, des Irlandais qui sont justes, il faut bénir le ciel."

Cette remarque, reprise par l'historien M. Séraphin Marion, membre de la Société royale du Canada, a fait dire à celui-ci que le "cas de Timmins, en ce qui regarde les Irlandais, est l'exception qui confirme une règle honteuse."

"Pourquoi, a demandé M. Marion, 50 commissions scolaires irlandaises à travers la provinces refusent-elles des classes françaises?"

Dans une interview après l'assemblée, M. Roger Séguin a déclaré que l'Association d'éducation canadienne-française d'Ontario était encore en pourparlers avec le clergé irlandais en vue de présenter un front commun au gouvernement provincial pour réclamer des écoles confessionnelles.

L CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

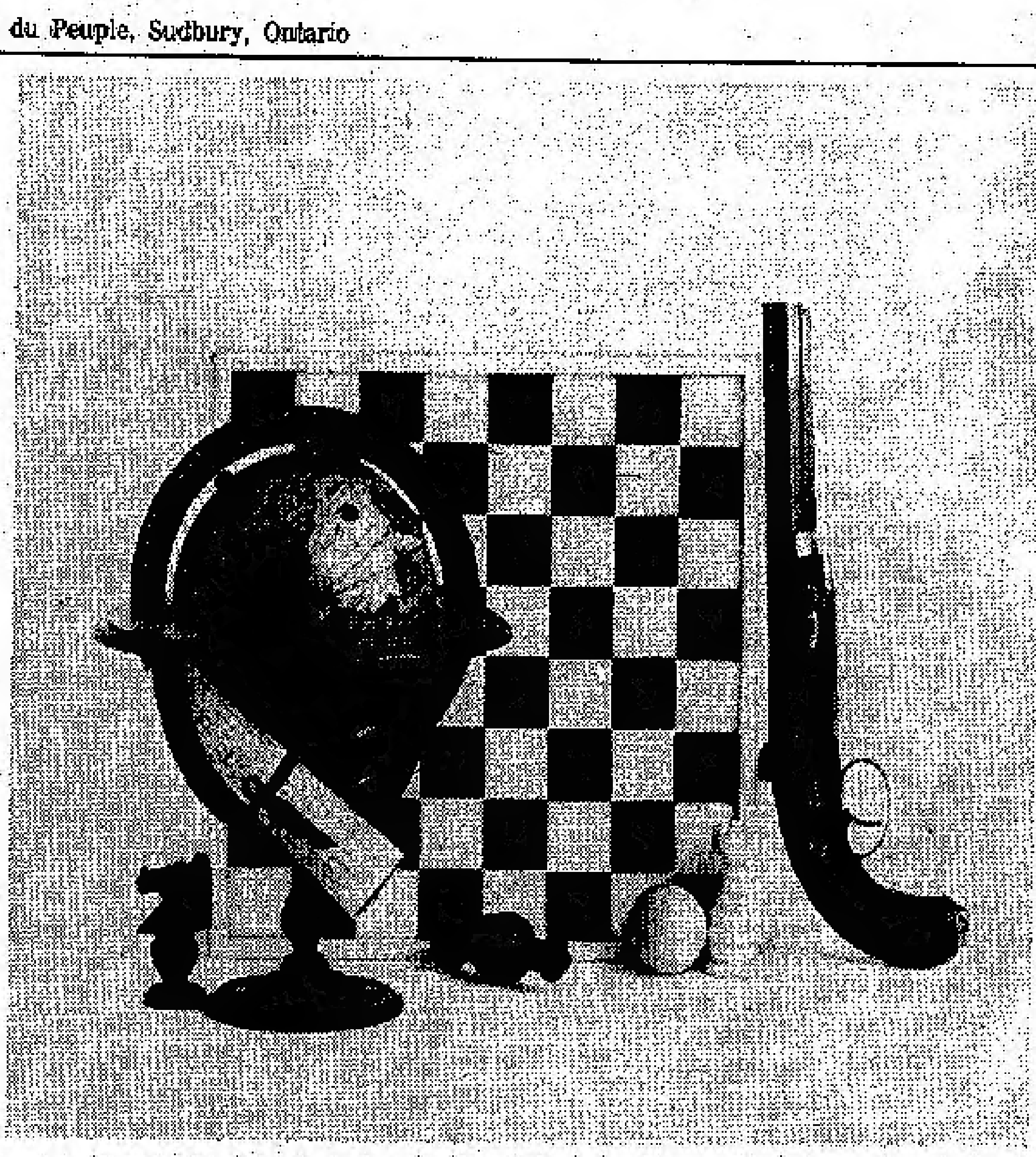

Un compte d'épargne
pour ces choses précieuses qu'on ne pourrait
s'accorder autrement...

Visitez sans délai la
BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

Impossible de profiter de tout ça...

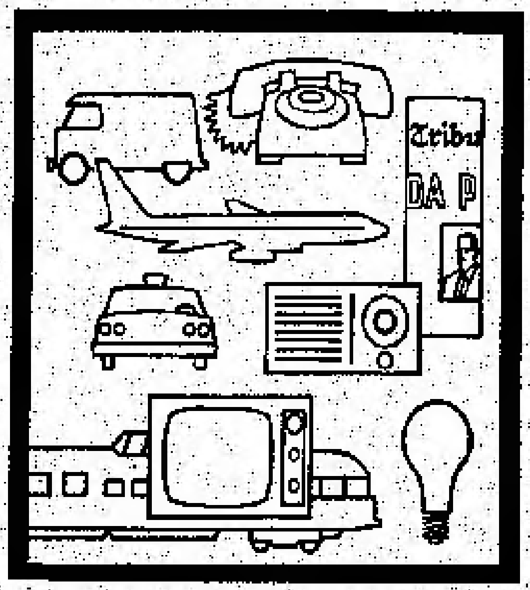

sans les services de la compagnie Bell

Vous regardez la télévision, partez en voyage, expédiez un colis, écoutez la radio, lisez un journal, prenez un taxi?

Vous ne pourriez le faire, sans les services de communication de votre compagnie de téléphone. C'est-à-dire, dans presque tout le Québec et l'Ontario, BELL CANADA. En effet, si vous y réfléchissez bien, vous aurez la surprise de découvrir tout ce qui dépend, directement ou non, des services téléphoniques: téléscripteurs, systèmes de micro-ondes, transmission de photographies, d'émissions, de données techniques, de tout genre d'informations qui doivent se rendre d'un endroit à un autre.

Les services de communication de la compagnie Bell — de jour en jour de plus en plus essentiels à la vie de chaque Canadien.

Bell Canada

seul le chauffage à l'électricité peut vous offrir tous ces avantages

propreté inégalée

Le chauffage à l'électricité est sans flamme. Aucune combustion qui produit de la saleté, poussière, pellicules ou suie. Les fenêtres, rideaux et murs demeurent propres plus longtemps dans les maisons chauffées à l'électricité.

confort inégalé

Le chauffage à l'électricité offre une température contrôlée dans chaque pièce ou chaque section de la maison. C'est un chauffage silencieux qui ne crée pas de bouffées de chaleur ou des endroits plus froids. C'est une chaleur douce et uniforme en tout temps.

valeur inégalée

Le chauffage à l'électricité ne demande pas d'entretien, permet beaucoup plus d'espace et augmente la valeur de revente de votre maison. De plus, même avec tous ces avantages, le chauffage à l'électricité coûte beaucoup moins cher que vous ne le croyez.

Pour de plus amples renseignements au sujet du chauffage à l'électricité, consultez un entrepreneur certifié ou votre bureau de l'hydro.

votre hydro

... c'est à cause des assurances et du savon!

OTTAWA — Le savon et les assurances sont les principaux facteurs qui ont fait augmenter le coût de la vie au cours de l'année. Une assurance-automobile qui coûtait $169 l'an dernier, en coûte $219 cette année. Une assurance-maladie qui coûtait $193 coûte maintenant $219.

Et enfin une barre de savon qui se vendait 13 cents se vend maintenant 15 cents. Il s'agit d'augmentations respectives de plus de 25, de 13 et de 15 pour cent.

Ces chiffres sont transmis par le Bureau fédéral de la statistiques, qui à la fin de chaque mois, fait un relevé de 300 articles de consommation courante pour établir l'indice des prix à la consommation. L'indice était de 139.4 au mois d'août, et il a baissé à 139.1 au mois de septembre. La base de comparaison est l'année 1949, dont l'indice a été fixé à 100.

OMSIP: la période d'adhésion est prolongée jusqu'au 16 mai

Le Dr. M. B. Dymond, ministre de la Santé de l'Ontario, annonçait récemment que les habitants de notre province qui n'ont pas encore adhéré à OMSIP pourront en bénéficier dès le premier juillet pourvu qu'ils adhèrent à cette assurance médicale avant le 16 mai.

"OMSIP est une réussite, de déclarer le ministre. D'après les formules d'adhésion reçues jusqu'à présent, plus de 1,100,000 citoyens seraient déjà protégés par OMSIP."

Toutefois, d'ajouter le Dr Dymond, il reste encore de nombreuses personnes qui ont exprimé leur intention d'adhérer à OMSIP, mais qui, pour divers motifs, n'ont pu expédier leurs formules d'adhésion à temps. Pour cette raison, la période d'adhésion à OMSIP a été prolongée de deux semaines, de façon à permettre à ces personnes de bénéficier d'OMSIP dès son entrée en vigueur, soit le premier juillet.

"Le 16 mai est une date-limite, a précisé le ministre. La raison en est que, même avec l'équipement le plus moderne qui soit, nous n'aurions pas le temps d'absorber le flot de demandes qui nous parvient."

Grâce au prolongement de la période d'adhésion, non seulement les personnes qui ont déjà adhéré à OMSIP, mais également celles qui le feront d'ici le 16 mai, seront protégées dès le premier juillet.

Les personnes qui adhèrent à OMSIP après le 16 mai devront attendre au moins trois mois avant de pouvoir bénéficier d'OMSIP, a expliqué le Dr Dymond.

Les avis d'acceptation seront expédiés bientôt

Les personnes qui ont déjà adhéré à OMSIP n'ont aucunement besoin de le faire une deuxième fois.

Le Dr Dymond a expliqué qu'on fait présentement le classement de ces demandes d'adhésion et que les avis d'acceptation devraient parvenir à leurs destinataires dans un avenir assez rapproché.

ET LES PENSIONNÉS?

De nombreuses personnes qui reçoivent une pension de vieillesse font automatiquement partie d'OMSIP mais la plupart doivent remplir et expédier une formule d'adhésion.

Les pensionnés qui font partie automatiquement d'OMSIP sont ceux qui reçoivent une pension en vertu de la loi sur l'assistance à la vieillesse de l'Ontario (Old Age Assistance Act) ou qui ont été déclarés admissibles à OMSIP par le ministère du Bien-être (Welfare) de l'Ontario.

Toutes les autres personnes recevant une pension de vieillesse ne peuvent bénéficier d'OMSIP sans avoir soumis leur demande.

Si vous n'avez pas reçu une carte d'inscription à OMSIP ou si vous n'avez pas encore expédié votre formule d'adhésion, vous devez expédier votre formule avant le 16 mai afin de pouvoir bénéficier d'OMSIP dès le premier juillet.

AVANTAGES D'OMSIP

OMSIP couvre pratiquement tous les services médicaux, soit:

- Les visites du médecin à domicile, au bureau ou à l'hôpital.
- Le diagnostic et le traitement de maladies et lésions corporelles.
- Le diagnostic, les soins et le traitement précédant une opération, l'intervention chirurgicale et les soins suivant une opération.
- Les soins obstétricaux, y compris les soins avant et après la naissance. Cette protection entre en vigueur dès la date d'adhésion.
- L'anesthésie et les radiographies nécessaires à un diagnostic, à une intervention chirurgicale ou autre.
- Le traitement de fractures et luxations.
- Les services de spécialistes attitrés, aux taux établis, lorsque vous avez consulté ceux-ci sur recommandation de votre médecin.
- Certaines interventions chirurgicales dentaires effectuées dans un hôpital.

N.B.: OMSIP ne paie pas les frais d'hôpital. OMSIP est un service additionnel, il ne prend pas la place de l'Ontario Hospital Insurance. Il vous faut encore l'assurance-hospitalisation.

OMSIP EST POUR TOUS, SANS DISTINCTION D'ÂGE, DE REVENU OU D'ÉTAT DE SANTÉ

OMSIP est une assurance médicale établie pour aider à payer les notes de médecin. Elle s'adresse à toutes les personnes qui demeurent en Ontario, quels que soient leur âge, leur revenu ou leur état de santé.

L'adhésion à OMSIP est volontaire.

OMSIP est conçu uniquement pour les personnes seules et les familles. Ce ne peut être une assurance-groupe. (Il y a assurance-groupe lorsque un groupe de personnes s'assurent collectivement par l'entremise de leur employeur, de leur syndicat, etc.)

Tout ceux qui habitent l'Ontario depuis 3 mois peuvent adhérer à cette assurance, sauf ceux qui ont droit à des services médicaux en vertu d'une autre loi.

Les membres sont libres de s'adresser au médecin de leur choix. Si un membre reçoit des soins médicaux pendant un séjour à l'extérieur de la province, OMSIP paiera quand même ses frais médicaux d'après les taux acceptés par OMSIP.

Les personnes qui ne peuvent continuer à payer une partie ou la totalité de la prime due à OMSIP, qu'elles soient malades, invalides ou en chômage, peuvent demander une assistance temporaire pour payer leur prime.

OMSIP EST VOLONTAIRE:

Il faut en faire la demande

L'adhésion à OMSIP est volontaire et vous pouvez annuler cette adhésion à tout moment.

Toutefois, le gouvernement peut annuler une assurance seulement s'il y a eu fausse déclaration, emploi abusif des services, non-paiement des primes ou si un membre ne réside plus en Ontario depuis 3 mois.

Si vous remplissez une formule d'adhésion et l'expédiez *maintenant*, vous pourrez bénéficier de l'assurance OMSIP dès le premier juillet. Sinon vous devrez attendre au moins trois mois.

DE NOMBREUSES PERSONNES ONT DROIT À L'ASSISTANCE

Le but d'OMSIP est de rendre l'assurance médicale accessible à tous ceux qui demeurent en Ontario. Les personnes qui sont incapables de payer leur prime, ont donc droit à une assistance totale ou partielle.

Assurance gratuite sans demande

De nombreuses personnes, ainsi que les personnes à leur charge, font déjà automatiquement partie de OMSIP sans qu'elles aient à payer quoi que ce soit. Ces personnes reçoivent déjà une assistance en vertu des lois suivantes:

- The Blind Persons' Allowances Act (Assistance aux aveugles)
- The Disabled Persons' Allowances Act (Assistance aux invalides)
- The General Welfare Assistance Act (Bien-être en général)
- The Mother's Allowances Act (Assistance aux mères nécessiteuses)
- The Old Age Assistance Act (Pension de vieillesse de l'Ontario)
- The Rehabilitation Services Act (Réhabilitation)

Font aussi automatiquement partie de OMSIP, les personnes recevant une pension de vieillesse, ainsi que les personnes à leur charge, si elles ont été déclarées admissibles à OMSIP par le ministère du Bien-être (Welfare) de l'Ontario.

Assurance gratuite sur demande

Les personnes qui demeurent en Ontario depuis 12 mois et qui n'avaient pas de revenu imposable en 1965 ont droit à l'assistance complète.

Donc, si ces personnes remplissent leur formule d'adhésion et l'expédient avant le 16 mai, elles pourront bénéficier de l'assurance OMSIP gratuitement dès le premier juillet.

En plus, de nombreuses personnes qui demeurent en Ontario depuis 12 mois ont droit à une assistance partielle, dont la proportion varie selon leur revenu imposable et le nombre des personnes à leur charge.

(Voir ci-dessous).

AVEZ-VOUS DROIT À UNE ASSISTANCE PARTIELLE?

Oui, si vous êtes célibataire et que votre revenu imposable en 1965 a été de $500 ou moins.

Coût complet $60.00
Le gouvernement paie $30.00
Vous payez $30.00
($7.50 tous les 3 mois)

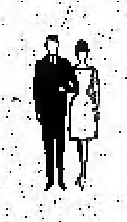

Oui, si vous avez une personne à votre charge et que votre revenu imposable combiné en 1965 a été de $1,000 ou moins.

Coût complet $120.00
Le gouvernement paie . . . . $ 60.00
Vous payez . . . . $ 60.00
($15.00 tous les 3 mois)

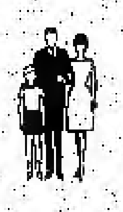

Oui, si vous avez une famille de 3 personnes ou plus et que le revenu imposable combiné de votre famille en 1965 a été de $1,300 ou moins.

Coût complet $150.00
Le gouvernement paie . . . . $ 90.00
Vous payez . . . . . . $ 60.00
($15.00 tous les 3 mois)

Que signifie "revenu imposable"?

Le revenu imposable est le montant sur lequel vous payez de l'impôt, soit votre revenu total moins les exemptions qui vous sont accordées pour les personnes à charge et pour d'autres raisons.

Procurez-vous une formule d'adhésion à OMSIP dans n'importe quelle banque ou écrivez à: OMSIP, 135, avenue St. Clair ouest, Toronto 7, Ontario.